

Règlement du LEROY MERLIN RUNNING DAY 2021

Article 1 – Lieu et horaires : Les courses se dérouleront le Dimanche 24 OCTOBRE 2021. Les départs auront lieu sur le parking du magasin Leroy Merlin à Soyaux, à partir de 9h00.

Articles 2 - Conditions inscriptions :

- Par courrier, avant le 22 octobre à : Amil Event « LMRD2021 » 168 Rue de La Braconne – Le Breuil 16560 ANAIS Bulletin d'inscription + certificat médical / licence + chèque à l'ordre de « Routard du sport ». Un dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
- Sur internet avec paiement sécurisé sur : amilevent.com
- Au magasin Leroy Merlin Soyaux du 1^{er} septembre au 22 octobre 2021.
- Inscriptions et retraits de dossards possibles le vendredi 22 octobre de 14h à 19h au magasin Stadium et le samedi 23 octobre de 14h à 19h au magasin Leroy Merlin.
- Aucune inscription sur place le jour de l'épreuve

Le participant doit porter visiblement (sur le ventre), durant toute la compétition, le dossard fourni par l'organisation. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les 3 épreuves sont ouvertes à tous et toutes, âgés de 16 ans et + à la date de la manifestation.

Article 3 - Documents obligatoires validant l'inscription : Bulletin d'inscription complété et signé, accompagné de :

- Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : - d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ; - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée
- Tout participant devra être en mesure de présenter une Pass Sanitaire valide au moment de l'épreuve. Il pourra être transmis lors de l'inscription ou le jour même.

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

D'un chèque du montant correspondant à l'ordre de Routard du Sport.

Article 4 – Tarifs: 12 km = 10€, ouvert aux + de 16 ans et 18 km = 13€, ouvert aux + 18 ans
8 km = 8€ Distance ouverte aux 16 ans et +

Article 5 – Circuits : les 3 distances de 8, 12 et 18km sont des parcours empruntant à la fois des parties bitumées, des chemins et des sentiers en campagne et en sous bois.

Les parcours ne permettent l'accueil des concurrents en fauteuil.

Article 6 – Chronométrage : Le chronométrage sera effectué par un système de puce. Chaque puce non rendue sera facturée 15€.

Article 7 - Cadeaux et Récompenses :- Cadeau de bienvenue à chaque participant
Récompenses pour les 3 premiers du scratch Hommes / Femmes de chaque distance.

Récompenses pour le premier (Hommes / Femmes) des catégories Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master pour le 8km et 12 km/Junior, Espoir, Senior, Master pour le 18 km.

Article 8 - Secours et Sécurité : Service de secours, Médecin absent du site mais joignable à tout moment, Signaleurs sur les circuits.

Un protocole COVID sera mis en place en tenant compte des recommandations sanitaires en vigueur au moment du déroulement de l'épreuve. Obligation du Pass Sanitaire pour les participants et le public, respect des normes HCR pour la partie restauration / buvette.

Article 9 – Gestion COVID-19 :

- Un pass sanitaire valide sera obligatoire le jour de l'épreuve (participant + public) pour entrer sur la zone départ/arrivée. Celui-ci sera vérifié par les bénévoles à l'entrée du site. Sans présentation d'un pass valide, il sera impossible de s'inscrire ni même d'entrer sur le site départ/arrivée.

- Les gestes barrières devront être respectés :

- distanciation sociale
- désinfection des mains par la mise à disposition de solutions hydro alcooliques
- port du masque recommandé sur la zone départ/arrivée

- Les protocoles HCR seront appliqués au niveau de la buvette

Article 10 - Assurance :

- Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à la compagnie ALLIANZ Cabinet Guillaume Voisin 53 Rue de Saintes 16000 ANGOULEME N° de contrat : 60349673.

- Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents participent sous leur entière responsabilité.

Article 11 – Annulations : L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles. La sécurité est l'affaire de tous les intervenants, notamment des participants.

Le remboursement des inscriptions sera calculé et effectué en fonction des frais engagés par l'organisation au moment de l'annulation.

Article 12 - Divers : Par le présent règlement l'organisation s'engage à informer les participants sur les points suivants : spécificité du parcours, conditions de course, conditions météorologiques, suivi du dernier coureur, tout abandon doit être signalé.

L'organisation se réserve le droit de publier le nom des participants sur tous supports (papier, internet...), d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir la manifestation.

Aucun accompagnement en vélo ne sera autorisé.

LEROY MERLIN RUNNING DAY

Pour tous renseignements :

Sarl AMIL EVENT

Adresse : 168 rue de La Braconne - Le Breuil 16560 Anais

Téléphone : 06.16.45.67.87.

Email : amilevent16@gmail.com

Règlement du LEROY MERLIN RUNNING DAY 2021

Article 1 – Lieu et horaires : Les courses se dérouleront le Dimanche 24 OCTOBRE 2021. Les départs auront lieu sur le parking du magasin Leroy Merlin à Soyaux, à partir de 9h00.

Articles 2 - Conditions inscriptions :

- Par courrier, avant le 22 octobre à : Amil Event « LMRD2021 » 168 Rue de La Braconne – Le Breuil 16560 ANAIS Bulletin d'inscription + certificat médical / licence + chèque à l'ordre de « Routard du sport ». Un dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
- Sur internet avec paiement sécurisé sur : amilevent.com
- Au magasin Leroy Merlin Soyaux du 1^{er} septembre au 22 octobre 2021.
- Inscriptions et retraits de dossards possibles le vendredi 22 octobre de 14h à 19h au magasin Stadium et le samedi 23 octobre de 14h à 19h au magasin Leroy Merlin.
- Aucune inscription sur place le jour de l'épreuve

Le participant doit porter visiblement (sur le ventre), durant toute la compétition, le dossard fourni par l'organisation. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les 3 épreuves sont ouvertes à tous et toutes, âgés de 16 ans et + à la date de la manifestation.

Article 3 - Documents obligatoires validant l'inscription : Bulletin d'inscription complété et signé, accompagné de :

- Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : - d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ; - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée
- Tout participant devra être en mesure de présenter une Pass Sanitaire valide au moment de l'épreuve. Il pourra être transmis lors de l'inscription ou le jour même.

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

D'un chèque du montant correspondant à l'ordre de Routard du Sport.

Article 4 – Tarifs: 12 km = 10€, ouvert aux + de 16 ans et 18 km = 13€, ouvert aux + 18 ans
8 km = 8€ Distance ouverte aux 16 ans et +

Article 5 – Circuits : les 3 distances de 8, 12 et 18km sont des parcours empruntant à la fois des parties bitumées, des chemins et des sentiers en campagne et en sous bois.

Les parcours ne permettent l'accueil des concurrents en fauteuil.

Article 6 – Chronométrage : Le chronométrage sera effectué par un système de puce. Chaque puce non rendue sera facturée 15€.

Article 7 - Cadeaux et Récompenses :- Cadeau de bienvenue à chaque participant
Récompenses pour les 3 premiers du scratch Hommes / Femmes de chaque distance.

Récompenses pour le premier (Hommes / Femmes) des catégories Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master pour le 8km et 12 km/Junior, Espoir, Senior, Master pour le 18 km.

Article 8 - Secours et Sécurité : Service de secours, Médecin absent du site mais joignable à tout moment, Signaleurs sur les circuits.

Un protocole COVID sera mis en place en tenant compte des recommandations sanitaires en vigueur au moment du déroulement de l'épreuve. Obligation du Pass Sanitaire pour les participants et le public, respect des normes HCR pour la partie restauration / buvette.

Article 9 – Gestion COVID-19 :

- Un pass sanitaire valide sera obligatoire le jour de l'épreuve (participant + public) pour entrer sur la zone départ/arrivée. Celui-ci sera vérifié par les bénévoles à l'entrée du site. Sans présentation d'un pass valide, il sera impossible de s'inscrire ni même d'entrer sur le site départ/arrivée.

- Les gestes barrières devront être respectés :

- distanciation sociale
- désinfection des mains par la mise à disposition de solutions hydro alcooliques
- port du masque recommandé sur la zone départ/arrivée

- Les protocoles HCR seront appliqués au niveau de la buvette

Article 10 - Assurance :

- Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à la compagnie ALLIANZ Cabinet Guillaume Voisin 53 Rue de Saintes 16000 ANGOULEME N° de contrat : 60349673.

- Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents participent sous leur entière responsabilité.

Article 11 – Annulations : L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles. La sécurité est l'affaire de tous les intervenants, notamment des participants.

Le remboursement des inscriptions sera calculé et effectué en fonction des frais engagés par l'organisation au moment de l'annulation.

Article 12 - Divers : Par le présent règlement l'organisation s'engage à informer les participants sur les points suivants : spécificité du parcours, conditions de course, conditions météorologiques, suivi du dernier coureur, tout abandon doit être signalé.

L'organisation se réserve le droit de publier le nom des participants sur tous supports (papier, internet...), d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir la manifestation.

Aucun accompagnement en vélo ne sera autorisé.

LEROY MERLIN RUNNING DAY

Pour tous renseignements :

Sarl AMIL EVENT

Adresse : 168 rue de La Braconne - Le Breuil 16560 Anais

Téléphone : 06.16.45.67.87.

Email : amilevent16@gmail.com